

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DJS 263 DDCT Subvention (11 000 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17^{ème}).

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec Actions Jeunes, 72, rue Pierre Rebière (17^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec Actions Jeunes, 72, rue Pierre Rebière (17^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant 11 000 euros est attribuée à Actions Jeunes (492 / 2015_03974 / 2015_03978 / 2015_03983 / 2015_03985 / 2015_03987 / 2015_03990) pour ses projets : BAFA Citoyen / Les forums : emplois, formation et métiers / L'accueil jeunes / Les ateliers périscolaires / Les nocturnes / Relation garçon-fille et l'image de soi sur les réseaux sociaux.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO